

Chaque mois, en plus du paiement de votre loyer, vous réglez des provisions de charges. Une fois l'année écoulée, nous procédons à la **régularisation annuelle des charges locatives** qui sont détaillées sur votre relevé de régularisation de charges. Ce document compare les dépenses récupérables réelles et vos provisions versées durant l'année.

PERIGORD HABITAT
212 BOULEVARD DES SAVEURS CRE@VALLEE NORD 24660 COULOUNIEUX CHAMIER

Décompte de régularisation de charges et fluides
1 **RÉGULARISATION DES CHARGES 2020**
RATTACHÉE SUR VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE DE JUIN 2021

Le 25 mai 2021

NOM PRENOM
Résidence - Logement n°
Adresse
Code postal - Ville

Référence Module : 000000000
Référence Contrat : L/ 00000
Date d'entrée : 01/05/1994
Date de sortie :

LIBELLÉ DES CHARGES À RÉPARTIR	MONTANT À RÉPARTIR	BASE MODULE	BASE TOTALE	PRORATA Nb. J.	PRORATA Total	PROVISIONS	VOTRE QUOTE-PART
CHAUFFAGE COLLECTIF	33.062,91	62,00	4.127,00	215	215		496,70
P2 ENTRETIEN CHAUFFAGE/ECS	3.849,43	1,00	60,00	365	365		64,16
ELECTRICITE DES COMMUNS	884,14	3,00	35,00	365	365		75,79
FOURNITURES ENTRETIEN GARDIENS	63,40	3,00	205,00	365	365		0,94
ENTRETIEN ANTENNES TV	231,00	1,00	60,00	365	365		3,85
ENTRETIEN ESPACES VERTS	1.730,11	3,00	205,00	365	365		25,32
PRESTATION DE NETTOYAGE	13.276,44	1,00	60,00	365	365		221,27
ENTRETIEN VMC	2.039,90	1,00	60,00	365	365		34,00
TAXE ORDURES MENAGERES	9.578,00	3,00	205,00	365	365		140,15
GARDIENNAGE	2.015,21	3,00	205,00	365	365		29,49
LOCATION COMPTEURS	1.352,10	1,00	60,00	365	365		22,54
PROVISION CHAUFFAGE						-646,68	
PROVISION CHARGES						-495,60	
						DÉPENSES	PROVISIONS
						1.114,21	-1.142,28
						SOLDE 1	
						-28,07	

LIBELLÉ	PÉRIODE DE DÉBUT	PÉRIODE DE FIN	INDEX DE DÉBUT	INDEX DE FIN	CONSOMMÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
EAU FROIDE	XX/XX/20..	XX/XX/20..	35,000	49,000	14,000	2,920	40,88
PROVISION EAU FROIDE	XX/XX/20..	XX/XX/20..					-45,00
						DÉPENSES	PROVISIONS
						40,88	-45,00
						SOLDE 2	
						-4,12	

TOTAL RÉGULARISATION DE CHARGES ET FLUIDES		
SOLDE 1	SOLDE 2	SOLDE CLIENT
-28,07	+ -4,12	= -32,19

NOUS VOUS DEVONS 32,19 EUR

LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DE CES DÉPENSES PEUVENT ÊTRE CONSULTÉES AU SIÈGE DE L'OFFICE DURANT 6 MOIS À COMPTER DE L'ENVOI DU DÉCOMPTÉ.

- 1 Relevé individuel de charges** pour l'année concernée
- 2 Références du logement concerné par la régularisation** (à rappeler dans toutes vos correspondances)
- 3 Période d'occupation** du logement
- 4 Ensemble des charges récupérables** de votre résidence et détail de vos provisions
- 5 Montant total des dépenses** de votre résidence
- 6 Critères de répartition** calculés selon :
 - le type, la surface et d'autres caractéristiques
 - le nombre de jours de location dans l'année
 - la durée de chauffe
- 7 Dépenses annuelles** de votre logement
- 8 Détail de vos consommations individuelles** selon vos relevés d'index et détail de vos provisions
- 9 Solde de votre régularisation** = solde 1 + solde 2
- 10 Rappel de votre solde déduit ou ajouté** sur votre prochain avis d'échéance

NOUS VOUS DEVONS (Solde négatif)

La somme sera automatiquement déduite de votre prochain avis d'échéance.

Si vous n'êtes plus locataire, pensez à nous fournir **vos RIB** pour obtenir votre remboursement par virement bancaire.

ou

VOUS NOUS DEVEZ (Solde positif)

Vous devez verser une somme supplémentaire à l'Office.

Celle-ci sera ajoutée sur votre prochain avis d'échéance. Si vous n'êtes plus locataire, cette somme sera facturée sur un avis d'échéance que vous recevrez le mois suivant.

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par mail :
charges@perigordhabitat.fr

EN CAS DE DIFFICULTÉS DE PAIEMENT

Vous pouvez bénéficier sur demande **avant le 18/06/2021** d'un étalement de la somme sur plusieurs mois.

Dans ce cas et si vous êtes en prélèvement automatique, demandez la suspension temporaire de votre prélèvement de loyer sans aucun frais. Il faudra toutefois régler votre loyer par tout autre moyen à votre convenance.

Demande à formuler par mail : **recouvrement@perigordhabitat.fr**